

Pour diffusion immédiate
Le 15 décembre 2004

**LE GOUVERNEMENT ANNONCE UN TAUX PLUS ÉLEVÉ
POUR LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DE L'ONTARIO À TAUX VARIABLE**
*Les Obligations d'épargne de l'Ontario représentent un investissement dans l'avenir de
l'Ontario*

TORONTO – Le gouvernement de l'Ontario a annoncé aujourd'hui que le nouveau taux d'intérêt accordé sur les Obligations d'épargne de l'Ontario à taux variable passerait de 1,80 à 2,20 %.

« Les Obligations d'épargne de l'Ontario représentent un investissement dans la prospérité future de la province, a indiqué le ministre des Finances, M. Greg Sorbara. Nous augmentons ainsi le taux d'intérêt des Obligations à taux variable afin d'aider les acheteurs à profiter des avantages d'un marché des capitaux vigoureux en Ontario. »

Les Obligations d'épargne de l'Ontario à taux variable sont émises chaque année depuis 1996. Les taux variables sont examinés et rajustés tous les six mois, en fonction de la conjoncture du marché. Le nouveau taux s'applique aux Obligations à taux variable achetées entre 1998 et 2004.

« En accroissant ce taux, nous donnons suite à notre engagement visant à préserver la compétitivité des Obligations d'épargne de l'Ontario pour la population de la province, a ajouté M. Sorbara.

Les Obligations d'épargne de l'Ontario sont garanties à 100 % par la province de l'Ontario et sont offertes uniquement aux résidents de l'Ontario. Ces Obligations sont en vente auprès des banques, sociétés de fiducie, caisses populaires, *credit unions* ainsi que par l'intermédiaire de courtiers en valeurs mobilières à l'échelle de la province.

- 30 -

Renseignements :
Sean Hamilton
Cabinet du ministre
416 325-8679

Manuel Alas-Sevillano
Ministère des Finances
416 212-2155

Also available in English

Pour plus de précisions, composez sans frais le 1 888 212-BOND
Ou visitez le site Web des obligations, à l'adresse <http://www.ontariosavingsbonds.com>